



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement myélome

Question écrite n° 1201

Texte de la question

M. Paul Christophe appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le traitement médicamenteux du myélome. Le myélome est une maladie rare de la moelle hématoformatrice. Elle touche, chaque année, près de 5 000 nouvelles personnes. Selon les estimations, 30 000 personnes en France en sont aujourd'hui affectées. Bien que les traitements modernes aient sensiblement allongé la durée moyenne de survie, le myélome demeure une maladie particulièrement mortelle. La survie est estimée de 24 à 48 mois selon les pronostics. Les travaux de recherche clinique engagés durant la dernière décennie ont pourtant fait naître un véritable espoir de rémission pour les malades. En 2015, l'Agence européenne des médicaments a délivré des autorisations de mise sur le marché pour cinq nouveaux médicaments (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab et elotuzumab). Ces médicaments innovants sont d'ores et déjà utilisés pour traiter les malades en Allemagne et en Espagne. En France, les autorisations de mise sur le marché n'ont pas encore été délivrées. Les malades ne comprennent pas ce blocage administratif alors qu'il est question de leur survie. Par conséquent, il souhaiterait savoir si le ministère entend prendre les mesures nécessaires pour que ces médicaments innovants puissent être mis à la disposition des malades.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1201

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2017](#), page 4435

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5170